

Délibération 2025.03.09

Délibération affichée
et exécutoire le :

01/04/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Créations d'emplois de personnels contractuels

Vu le CGCT et notamment l'article L.332-23-1 ; relatif au recrutement d'agent à la suite d'un accroissement temporaire d'activités ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié relatif aux créations de postes, notamment pour les besoins saisonniers des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux et l'accueil des usagers à France Services ;

Affectation	Nature de l'emploi	Grade	Quotité
France Services	Agent d'accueil	Adjoint administratif territorial	24/35
Mairie	Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique territorial	17.5/35

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer les postes nécessaires aux besoins des services conformément au tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :
 - à procéder aux recrutements nécessaires sur les postes ouverts pour une durée déterminée au cours de la période prédéfinie ;
 - à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif 2025.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier


